

Compte-Rendu
conseil municipal
du 11 avril 2022
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	E	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P
				Martine Corréard	I

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : 1 personne

Début de la réunion : 11h10

Fin de la réunion : 12h10

François Sroczyński donne pouvoir à Daniel Martin

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Vote compte administratif 2021 – M14 ; M49 et M4
- 2 – Affectation des résultats M14 et M4
- 3 – Vote des taxes foncières
- 4 – Vote budget prévisionnel 2022 – M14 ; M49 et M4

Divers

- 1 – Vote compte administratif 2021 – M14 – M49 – M4
- 2 – Affectation des résultats – M14 – M4

COMPTE ADMINISTRATIF M14 2021 – Commune

Considérant que M. Jean-Noël Bouvier a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant qu'Éric VALLIER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Noël Bouvier pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat global de fonctionnement 2021 : 150 031,86 €

INVESTISSEMENT

Résultat global d'investissement 2021 : -68 404,45 €

AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2022

Part à affecter en recette d'investissement au compte 1068 : 68 404,45 €

Compte Administratif adopté

Affectation adoptée 6 pour,

1 contre Claude Trincat

1 abstention Patrick Beaufiles (considérant que la délibération concernant le prêt avait été adoptée en CM, la réalisation de ce prêt n'a pas été faite sans l'avis des élus).

COMPTE ADMINISTRATIF M4 2021 – Gîte d'étape

Considérant que M. Jean-Noël Bouvier a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant qu'Éric VALLIER Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Noël Bouvier pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat global de fonctionnement 2021 : 5 968,00 €

INVESTISSEMENT

Résultat global d'investissement 2021 : - 11 085,08 €

AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2022

Part à affecter en recette d'investissement au compte 1068 : 5 968,00 €

Compte Administratif adopté à l'unanimité

Affectation adoptée 7 pour, 1 abstention Claude Trincat

COMPTE ADMINISTRATIF M49 2021 Eau et Assainissement

Considérant que M. Jean-Noël Bouvier a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant qu'Éric VALLIER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Noël Bouvier pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat global de fonctionnement 2021 : 128 172,87 €

INVESTISSEMENT

Résultat global d'investissement 2021 : 28 421,03 €

Compte Administratif adopté à l'unanimité

Affectation adoptée 7 pour, 1 abstention Claude Trincat

3 – Vote des taxes

Fiscalité directe locale 2022 – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2022

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de **156 396 €** à couvrir par le produit des impositions locales, Considérant l'état prévisionnel des bases (état 1259 Mi) notifiant le montant des bases prévisionnelles pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide de fixer le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2022 à **156 396 €** et fixe le taux desdits impôts à percevoir au titre de l'exercice 2022 à :

- Taxe sur le foncier bâti de 2021 : 20% :
Propositions faites pour 2022 : pas d'augmentation

Délibération adoptée à l'unanimité

- Taxe sur le foncier non bâti de 2021 : 65%
Propositions faites pour 2022 : pas d'augmentation

Délibération adoptée à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF M14 2022 - Commune

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 adoptés précédemment au cours de cette séance,
Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2021 pour un montant de **68 404,45 €** à la couverture du déficit de la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2022 M14 Commune

PRECISE que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2021,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2022 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement **474 620,00 €**
- section d'investissement **389 104,45 €**

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14

Adopté à la majorité

1 contre : Claude Trincat (le budget n'est pas sincère)

BUDGET PRIMITIF M49 2022 – Eau et Assainissement

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 adoptés précédemment au cours de cette séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2022 M49 Eau et Assainissement

PRECISE que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2021,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2022, Eau et Assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement **195 670,87 €**
- section d'investissement **99 545,00 €**

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M49

Adopté à la majorité

1 contre : Claude Trincat

BUDGET PRIMITIF M4 2022 – Gîte d'étape

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 adoptés précédemment au cours de cette séance,
Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2021 pour un montant de 5 968 € à la couverture du déficit de la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2022 M4 Gîte Etape

PRECISE que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2021,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2022 du Gîte d'Etape, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement **22 689,08 €**
- section d'investissement **26 957,08 €**

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M4.

Adopté à la majorité
1 contre : Claude Trincat (le budget n'est pas sincère)

Divers

Pneus traînant sur les terrains communaux et pour les particuliers

La Chambre d'Agriculture et la Communauté de Commune du Trièves propose une journée de collecte des pneus usagés sur le Trièves.

Cela a un coût.

Pour les agriculteurs, une prise en charge partielle est faite, cela revient à 70€ la tonne.

Pour les communes, les montants ne sont pas connus.

Au vu du délai (passage prévu courant semaine prochaine), que décide la commune pour les pneus délaissés à « la sauvage » ?

Pour rappel, les décharges ne prennent plus les pneus. Pour le ramassage, les pneus ne doivent plus avoir les jantes et ni être plein de boue.

Si la commune décide de « profiter » de ce ramassage (le dernier était il y a quelques années), le travail de nettoyage se fera par les employés municipaux.

Dossier à l'étude dans les jours qui suivent, vu le délai très court.

B – Résilience Forêt (reporté)

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le lundi 2 mai 2022, à 20h30 dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Jean-Noël Bouvier
Partie financière en collaboration avec Martine Corréard.
Relecture par Jacqueline Bonato et Eric Vallier.